



Action en justice be2 gmbh

Par **Wario007**, le **03/08/2009** à **11:40**

Bonjour,

Moi aussi je me retrouve en litige avec cette société. J'ai reçu il y a quelques mois un courrier par mail me précisant les informations suivantes :

APPEL A REGULARISATION - IMPAYE

Madame, Monsieur,

Vous n'avez pas donné suite à notre précédente relance concernant la somme due à la société BE2 GMBH.

Nous vous rappelons que vous êtes redevable de la somme de 179,40 euros.

SIMPLIFIEZ vous la vie en cliquant sur www.intrum.fr, puis 'espace débiteur' pour régler IMMEDIATEMENT le solde dû par carte bancaire, la transaction est sécurisée. Pour cela, munissez vous de votre référence d'appel : 9069130888.

A défaut, merci d'envoyer cette somme sous 10 jours par virement ou mandat sur le CCP LYON 20041-01007-0507628T038-65, ou par chèque à l'ordre de INTRUM JUSTITIA, Service Paiement, 69362 LYON Cedex 07 en rappelant votre référence : 9069130888.

Comme annoncé, sans règlement de votre part, nous serons contraints d'engager la procédure judiciaire à votre encontre.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

INTRUM JUSTITIA SAS
Département Recouvrement Amiable
Dominique Lacour
tel : 0 826 27 27 25 (0,15 eur/min)

P.S. : si vous avez répondu à notre premier courrier électronique, merci de ne pas tenir compte de ce mail.

INTRUM JUSTITIA SAS
Capital 1 500 000 euros - RCS B 322 760 497
69362 LYON Cedex 07

L'adresse sur laquelle je reçois mes mails est mon adresse de travail. Je pensait qu'il s'agissait d'un relance par rapport une société allemande avec laquelle nous étions en contact avec ma société.

Aujourd'hui j'ai reçu par courrier postal, une lettre de Intrum Justitia me demandant la somme de 195,40 Euros.

Il me semble ne plus être inscrit sur ce site, je n'y vais jamais. Je n'ai pas de prélèvement fait par internet.

Par contre je ne sais pas à quoi correspond cette somme qu'il me demande.

Pouvez vous m'indiquer le lien à suivre pour se désinscrire s'il y'a besoin?

Pouvez vous également me donner la procédure à suivre?

Je ne sais pas si je suis dans la légalité ou si je dois payer?

Compte tenu des discussions que je viens de lire sur le forum, il me semble que moi aussi je suis victime de leur abus.

Merci